



**Syndicat National de la DGFIP-FORCE  
OUVRIERE**

Section de la Haute Loire  
17, rue des moulins – BP351  
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX  
fo.ddfip@dgfip.finances.gouv.fr  
**Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>**

## **Compte rendu** **CHS-CT du 8 avril 2021**

Avant l'ouverture de la séance le président échange sur les sujets évoqués en liminaire et plus particulièrement la situation liée à la découverte de cas COVID au SIE du Puy. Afin d'éviter au maximum les risques de contamination, les représentants du personnel ont demandé que **l'ensemble des agents** des sites concernés par un cas de contamination soit informé très rapidement lorsqu'un cas est constaté dans le service.

La direction donne un accord de principe à cette demande sous couvert d'anonymat des cas avérés : « il ne faut pas taire les sujets »

Notre médecin rappelle la définition et la gestion des cas contacts : échange rapproché sans masque plus de 15 minutes ; les cas contacts sont isolés soit en télétravail si possible, soit à défaut en ASA COVID 30 avec un premier test tout de suite et un second pour revenir au travail. Il est précisé qu'une désinfection est exécutée par l'entreprise de nettoyage avec des produits spécifiques. Enfin la direction indique **qu'a ce jour**, il n'y a aucun dispositif de reprise de congé sur les jours ASA cependant, à la question sur l'incidence sur les jours RTT, la réponse est demeurée plus évasive.

Point 1 : adoption annexe au règlement intérieur : (pour avis)

Cette annexe sous couvert de période d'urgence sanitaire présente des possibilités de recours aux réunions en distanciel de manière pérenne et ce, même après sortie de crise. Le règlement actuel du CHS comporte déjà des dispositifs pour les cas d'urgence aussi le COVID semble être un prétexte pour limiter les réunions en présentiel et cela bien au-delà de la période d'urgence sanitaire.

L'ensemble des représentants a voté contre.

Point 2 : PV de la réunion du 21 janvier 2021 :(pour avis)

L'ensemble des représentants a voté pour.

### Point 3 : la situation sanitaire en Haute-Loire : (pour information)

A ce jour 35 cas positifs avérés ; à notre demande il nous est précisé qu'il n'y avait pas de cas de pathologie lourde ni de cas avec séquelles dans le département. 17 désinfections de site ont déjà été exécutées.

Pour les gardes d'enfants la direction invite les agents à se référer au message récent du DG portant sur ce sujet : en résumé possibilité jusqu'aux élèves du primaire inclus.

Nous avons redit en CHS les difficultés pour les services de rouvrir si précipitamment. Les services fonctionnent sur un mode dégradé lié, bien évidemment à la situation sanitaire, mais aussi aux suppressions d'emploi que le département a subi depuis la fusion et au-delà. La priorisation est devenue le quotidien de chacun et parfois même l'exécution des tâches ainsi classées devient mission impossible. Nous avons aussi redit l'état d'épuisement des personnels qui se généralise et qu'il fallait faire confiance aux équipes en leur laissant des marges de manœuvre.

L'accueil physique tous les jours en cette période de crise sanitaire est déraisonnable que ce soit le sujet du filtrage, des box des ventilations des espaces : le risque de contamination est forcément accru. Le médecin du travail a fait part de ces craintes sur les conditions d'ouverture en évoquant elle aussi la problématique de l'usage des box, de la ventilation, du maintien de distanciation et de l'état moral et psychologique des personnels.

La direction nous assure de sa vigilance : elle indique que le recrutement (non prévu initialement) d'un vacataire pour le filtrage est décidé pour la trésorerie du Puy Ville. De Plus, et à notre demande, la jauge des personnes autorisées à rentrer dans le hall a été restreinte à 5 ce qui est déjà beaucoup à nos yeux.

### Point 4 : le télétravail dans le département : (pour information)

137 agents étaient en télétravail la semaine du 4 au 17 mars soit 47 % des agents ; cette statistique ne comptabilise pas les jours télétravaillés .

180 agents sont équipés : 20 téléphones sont déjà déployés 10 sont encore disponibles pour les télétravailleurs.

Un recensement des besoins en matériel pour améliorer l'installation à domicile va être fait. Le redéploiement de matériel déjà mis en service et disponible sera privilégié.

## Point 5 : fiches de signalement accident de service (pour information)

Une seule fiche relative à des faits d'insultes et menaces verbales qui n'ont pas donné lieu à dépôt de plainte.

6 accidents en 2019 et 6 en 2020 sont recensés.

3 ont conduit à des arrêts de travail supérieur à 3 semaines :

- accident de trajet(voiture) 174 jours en 2020
- accident de trajet (chute) 147 jours en 2019
- accident de service (agression) 78 jours en 2019

## Point 6 : liste des postes à risques pour 2021 : (pour information)

Les critères de classement 2020 sont reconduits : pour le 43 le critère retenu est le fait que l'agent exerce des fonctions qui l'oblige à, principalement, se déplacer. Les représentants des personnels font observer que par le passé les agents d'accueil et les caissiers avaient été classés dans cette liste. Le fait que bien des services ont des agents en rotation sur ces fonctions conduirait à un nombre important de visites annuels pour le médecin. De plus on a fait remarquer que les cas d'agressions étaient recensés la liste est reconduite cependant elle n'est pas figée. Notre médecin rappelle que les visites à la seule demande des agents sont possibles. Ces visites sont sans lien avec les visites réglementaires et peuvent être demandées à tout moment par un agent qui en éprouve la nécessité.

## Point 7 : calendrier des visites de sites

Le report du calendrier est acté à notre prochaine réunion compte tenu du contexte sanitaire.

## Point 8 : registre hygiène et sécurité

Une nouvelle annotation concerne la Trésorerie du Puy Ville et la qualité du nettoyage. Un seul nettoyage à l'eau des sols est relevé sur une longue période, le nettoyage se limitant bien souvent au vidage des corbeilles à papiers. La direction indique que le contrat prévoit un « nettoyage mouillé » par semaine pour les sols. Après échange il s'avère que les rebords au bas des fenêtres ne font pas partie du contrat. Étant sur le site de la DDFIP la direction indique la possibilité de recourir à l'agent « berkani ».

Le sujet de la grille de Terrasson est une nouvelle fois évoqué : l'ISST rappelle les obligations réglementaires en matière de la sécurité incendie. Pas de décision ferme exprimée : dossier à suivre.....

#### Point 9 : Budget (pour avis)

- risques majeurs : incendie affectation de 5695,28€ aux extincteurs et BAES et sanitaires affectation de 4650 € à l'achat de 1500 masques tissus soit 5 par personne. A notre demande la direction précise qu'elle prendra à sa charge les masques jetables. Elle rappelle que chaque service en a en quantité suffisante et que le renouvellement des stocks se fait « au fil de l'eau »
- ambiance lumineuse et thermique : les crédits pour des stores sont actés à Brioude pour 7688,29€ et 2680,29€ à la DDFIP.
- La provision complémentaire pour changement de stores de 5000€ est refusée par l'ensemble des représentants. Sa validation ne permettait aucune marche de manœuvre pour tout besoin nouveau ; la direction s'est engagé à prendre en charge les demandes des sites sur ses crédits de fonctionnement.
- 3900 € sont affectés aux formations (habilitation électrique, secourisme ,manement extincteur risques routiers) compte tenu des incertitudes de la période ses crédits pourraient être réorientés lors d'un prochain CHS.
- 1506,40€ sont affectés à l'aménagement de poste et 1500€ sont provisionnés pour les séances de psychologues.

Le budget départemental est de 36778€ (117,50€/agent). Nous continuons à dénoncer ce mode de calcul qui compte tenu des suppressions d'emploi annuelles engendre une baisse mécanique. Ce n'est pas parce qu'il y a un agent de moins dans un bureau que le nombre d'extincteurs à positionner et entretenir diminue !!!!

L'ensemble des représentants a dénoncé la réserve de 6 % qui ampute notre budget de plus de 2200€.

#### Point 10 : questions diverses :

- les agents du service SPFE ont demandé l'installation d'un four micro-onde. La direction accepte le principe d'un achat mais s'oppose à son installation dans le service. Le nouveau four micro-onde sera installé dans l'espace dédié sur le site.
- Le DUERP fera l'objet d'un prochain groupe de travail.

- Un calendrier prévisionnel des instances est demandé par les représentants.
- Place handicapé devant DDFIP : la demande formulée en 2020 à notre souhait a été rejetée par la mairie du Puy.

Les représentants FODGFIP au CHS-CT 43

